



Luxembourg, le 26 FEV. 2024

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 LUXEMBOURG

N/Réf.: 107461

V/Réf.: 289894 / 048898 // PG * DIR - 20231283

Madame la Ministre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 16 novembre 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un frêne (n°1) sur le CR321C sur le territoire de la commune de GOESDORF, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Goesdorf, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue indigène pour le 15 avril 2026 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
4. En cas de faible reprise de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
5. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Wilmes', written in a cursive style.

**Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité**

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de GOESDORF